

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0028985

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3483

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : Zine Larbi

Date de naissance : 01/01/1952

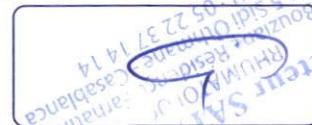
Adresse : My. by Rachid 2, rue 04, n° 84, Bourzazet Casablanca

Tél. : 06 61 61 33 73

Total des frais engagés : 1210,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 08/03/2024

Nom et prénom du malade : Zine Larbi Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Lombalgia droite

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 08/03/2024

Signature de l'adhérent(e) :



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
02/03/24	inf	1	300 DH	Docteur SADI Hicham Bd. Bouziane Résidence Farhatine 5 Appt.5 Sidi Othmane - Casablanca Tél.: 05 22 37 14 14
08/03/24			300 DH	

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE BASSA 35, 31, Aïn El Mellah 00000 73 - Casablanca Tél: 05 22 37 03 16 092014075	21/03/24	PHARMACIE BASSA 50,60

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
Hadj Mekki Infirmier Diplômé d'Etat INFIRMIER AZHAR Tranche 11mm, T 1/5 Azhar Ant 1849 SM 064 03 52 07 - Fax 022 04 12 76	21/03/24			3 Injéct 008	60,00 DH	

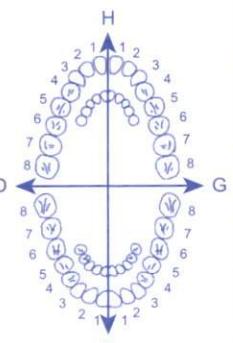
### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CŒFFICIENT DES TRAVAUX
DENTAL TREATMENT				
DEBUT D'EXECUTION				MONTANTS DES SOINS
FIN D'EXECUTION				
CŒFFICIENT DES TRAVAUX				
MONTANTS DES SOINS				
DATE DU DEVIS				
DATE DE L'EXECUTION				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				



ODF PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
B	00000000	00000000
G	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



~~2x4 bed~~

~~37,7 DH~~

35 AV. A. ICE ALLAM  
Boulevard 30 - Casablanca  
Télé: 05 22 37 14 14

13/01/2024  
550,65



88 ( kg ) AS

veol.

Pr 14  
300

Docteur SIDI Hicham  
RHU BOURGEOIS  
Bd. Bouziane Khouja - Avenue Fatihine 5  
Appt. 5 S du Ottumane - Casablanca  
Tél : 05 22 37 14 14

LOT/EXP.:

HH6790  
06/2028  
P.P.V:37DH

2x4 bed

**LOT: 230394**  
**PER: 07/2026**  
**PPV : 27,60 DH**



**EPIYCA® 50 mg**  
PPV: 56DH20



87,40

29,50

# Dr. Hicham SATI

Spécialiste en Rhumatologie  
Maladies Rhumatismales  
Articulations - OS. et Colonne vertébrale

- Ancien Professeur Assistant des Hôpitaux de France
- Diplôme Universitaire de la douleur
- Membre International du Collège Americain de rhumatologie et de la Société Française de Rhumatologie
- Diplôme en Rhumatologie Pédiatrique



# الدكتور هشام ساطع

- اختصاصي أمراض المفاصل والروماتيزم والعظام والعمود الفقري
- أستاذ مساعد بالمستشفيات الفرنسية سابقا
- عضو المعهد الأمريكي لأمراض الروماتيزم والجمعية الفرنسية لأمراض الروماتيزم
- دبلوم جامعي في علاج الألم
- شهادة الترويض الطبي
- دبلوم في روماتيزم الأطفال

Casablanca, le :

Docteur SATI Hicham  
RHUMATOLOGUE  
Bd. Bouziane Résidence Farhatine 5  
Appt.5 Sidi Othmane - Casablanca  
Tél.: 05 22 37 14 14

## Facture

Nom :

Zine

Prénom :

laarbi

Date :

08/03/24

Docteur SATI Hicham

RHUMATOLOGUE

Bd. Bouziane Résidence Farhatine 5

Appt.5 Sidi Othmane - Casablanca

Tél.: 05 22 37 14 14

Prix de infiltration : 300 DH